



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
URCVL
28 JUIN 2026
CHATEAUDUN



Le 28 JUIN 2026 à 9H00 les membres de l'association URCVL se sont réunis à l'espace Kellerman à Chateaudun en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président .

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Soit 51 présents ou représentés sur 306 adhérents

L'Assemblée est présidée par M. Bernard ROCHET, président de l'association.

Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. François LIEVIN, le secrétaire en titre n'ayant pu être présent,

M. Daniel PERSILLARD, *vérificateur des comptes*, régulièrement convoqué est présent

L'Assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article 12 des statuts.

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Budget prévisionnel
- Résultat des concours régionaux
- Résultat challenge URCVL
- Formation
- Exposition URCVL
- Composition et cooptation du CA
- Questions diverses

Le Président remercie Mme Jacqueline Folleau pour son accueil.

Il excuse Mr Bernard Mercier, secrétaire en titre, qui ne peut être présent pour raison de santé.

Il déclare les débats ouverts.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

Rapport moral

Bernard ROCHET lit le rapport moral pour l'année 2025 / 2026 et fait état de toutes les actions menées qui sont retranscrites dans le rapport annexé au présent procès-verbal.

Il fait part de sa démission.

Rapport financier

François LIEVIN, trésorier de l'association commente son rapport financier et le budget prévisionnel annexés au procès-verbal. La trésorerie dégage au 31 mai 2026 un déficit de 14.13 euros.

Il précise que conformément aux statuts il a été établi un compte de résultat et un bilan arrêtés au 31 mai 2026 destinés à la Fédération Photographique de France.

François LIEVIN présente le budget prévisionnel pour 2026-2027 qui est à l'équilibre.

Daniel PERSILLARD et Luc LORDET, vérificateurs des comptes sont intervenus et ont procédé à la vérification des comptes et précisent à l'assemblée que les comptes sont conformes.

Concours régionaux

La présentation de chaque résultat et remise des diplômes et récompenses est faite par les commissaires concernés ou en leur absence par Dominique SAUNIER qui accompagne cette présentation avec des tableaux de synthèse visionnés à l'écran. Ces documents sont extraits des éléments figurant sur le site de la fédération :

<https://copain.federation-photo.fr/webroot/competitions/index/?annee=2026>

Résultat challenge régional

Olivier MOULIN présente le challenge de la saison 2025-2026, il rappelle que celui était ouvert à tous les adhérents des clubs affiliés à la FPF, même si l'adhérent n'était pas fédéré. Cette ouverture sera reconduite pour la saison 2026-2027. Il donne le classement général pour la saison 2025-2026 :

22 clubs ont participé au challenge



* manche 1: UR - Défi 1 - Minimalisme (en monochrome)

* manche 2: UR - Défi 2 : Cadre dans le cadre
* manche 4: UR - Défi 4 - Emotion

* manche 3: UR - Défi 3 - Bord de mer
* manche 5: UR - Défi 5 - La fête

Club	manche 1	manche 2	manche 3	manche 4	manche 5	Total	Place
0131 Chartres Objectif	235	235	235	247	226	1178	1
1827 O2 Le Cercle des Photographes - Saint-Denis-en-Val	242	211	249	229	246	1177	2
2380 Club de Photos forumdephotos.com	240	223	232	222	223	1140	3
1692 A.C.A.P.I. Ingré	226	217	232	223	227	1125	4
0455 Photo Club de Pithiviers	217	224	240	217	225	1123	5

Les thèmes pour la prochaine saison 2026-2027 sont donnés :

Liste non encore définitive, la liste définitive sera envoyée ultérieurement

- Thème 1 Face à face
- Thème 2 La montagne (Hiver / Eté)
- Thème 3 Diptyque
- Thème 4 Ambiance polar (Monochrome)
- Thème 5 Graphisme



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
URCVL
28 JUIN 2026
CHATEAUDUN



Le principe de jugement par des juges extérieurs à la région est maintenu mais les commentaires ne seront pas sans doute effectués systématiquement, étant donné le nombre croissant des participants au challenge.

Formation

François LIEVIN, responsable formation de l'URCVL commente son rapport qui fait état de deux formations (journée auteurs et journée architecture) et d'un résultat financier négatif de 290.43 €. Un recensement sera fait lors de la réunion des présidents pour connaître les besoins des clubs. L'assemblée est déjà invitée à formuler ses désirs.

Point sur les expositions

Il nous est proposé de tenir une exposition de l'URCVL au château de Chamerolles en 2027. Durant l'été il sera fait appel aux clubs de l'URCVL pour récupérer des fichiers afin de commencer à lancer le projet et assurer notre hôte de la qualité des photos.

Cette exposition se tiendra en intérieur dans les différentes pièces du château et comptera de 60 à 90 clichés, à valider en fonction de la disponibilité du matériel d'accrochage et de la place disponible dans chaque pièce.

Une communication séparée va être envoyée aux clubs.

A noter, contrairement à l'exposition précédente de l'URCVL, notre hôte, s'agissant d'un endroit ouvert au grand public sous la responsabilité du Conseil Départemental du Loiret, aura un droit de regard sur l'exposition que ce soit dans le choix des photos exposées ou de leur disposition.

En cours de discussion : la possibilité de tenir notre AG 2027 dans ce même lieu.

Réunion des présidents

Elle aura lieu en principe en 2026 date à préciser, lieu pressenti : Saint Denis en Val.

Questions diverses

Il est procédé à la restitution des photos présentées dans les concours régionaux à chaque club concerné.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et de gestion, approuve le rapport financier, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mai 2026 et le budget prévisionnel 2026 – 2027, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
URCVL
28 JUIN 2026
CHATEAUDUN



En conséquence, elle donne au conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mai 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et le secrétaire.

Bernard ROCHET

François LIEVIN